



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1195

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu

objet : Est lyonnais - Secteur du Grand Montout - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1195**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu

objet : **Est lyonnais - Secteur du Grand Montout - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour les frais de mission de maîtrise d'oeuvre, de maîtrise d'ouvrage et d'une partie des acquisitions foncières pour trois opérations de voirie à réaliser sur le site du Grand Montout, dans l'est lyonnais.

Ce site, situé sur l'axe structurant Décines-Meyzieu, dynamisé par l'arrivée du tramway T 3, est identifié comme site stratégique de développement majeur de l'est de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise de 1992.

Une première phase d'aménagement correspondant à un programme d'urbanisation de 50 hectares, comprenant le projet de stade de l'Olympique Lyonnais, nécessite de mettre en œuvre des opérations d'accessibilité. Ce schéma d'accessibilité s'inscrit dans une politique de développement d'une offre de transport en commun performant, pensée dans le cadre d'une organisation globale et multimodale des déplacements, acté dans la délibération du Conseil de Communauté n° 2009-0880 du 6 juillet 2009, relative à la révision n° 1 du PLU.

Un scénario d'accessibilité a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par les déplacements du secteur "est".

Les objectifs généraux poursuivis par ces opérations sont les suivants :

- utiliser au mieux les transports en commun en les renforçant, par la mise en place de services de tramway directs depuis la Part-Dieu, la Soie et Meyzieu et prolongation de T 2 à Eurexpo,
- ne pas saturer davantage la rocade "est", en favorisant le développement des modes doux et le rabattement des véhicules, en fonction de leur provenance, sur le site même du Grand Montout (7 000 places) et sur 2 parkings déportés : Eurexpo et Panettes (ZI Meyzieu),
- ne pas reporter le trafic dans les zones urbaines et dans les centres des communes et intégrer l'accès modes doux.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal de ce scénario d'accessibilité, il a été défini une liste d'opérations, réparties entre l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics concernés (Etat, Sytral, Conseil général du Rhône). Pour sa part, la Communauté urbaine a organisé les opérations relevant de sa compétence en trois projets indépendants :

- l'accès sud qui comprend la création d'un site propre de transport en commun de 5 kilomètres entre Eurexpo et le site du Grand Montout, le prolongement de la rue Élysée Reclus à Décines Charpieu, les voies d'accès véhicules entre l'échangeur 7 de la rocade et le site du Grand Montout ainsi qu'un ouvrage d'art sur la rue Marceau. Les travaux sont estimés en juillet 2009 sur la base du programme à 50 000 000 € HT pour une opération s'élevant à 72 810 000 € TTC y compris les frais d'acquisition du foncier,

- l'accès nord qui comprend l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès sous une trémie qui permettra le passage du tramway, un grand mail paysagé de 5 hectares accueillant les stations de T 3 et des voiries locales destinées à mailler ce futur quartier. Les travaux sont estimés en juillet 2009, sur la base du programme, à 16 500 000 € HT pour une opération s'élevant à 29 200 000 € TTC y compris les frais d'acquisition du foncier,

- le parking des Panettes à Meyzieu destiné au stationnement de 4 000 véhicules dont 500 places seront mises à disposition du Sytral pour une utilisation quotidienne comme parc relais au terminus de T 3. Les travaux sont estimés en juillet 2009, sur la base du programme, à 15 000 000 € HT, pour une opération s'élevant à 27 900 000 € TTC y compris les frais d'acquisition du foncier.

L'objet de la demande d'autorisation de programme partielle concerne l'inscription des crédits nécessaires aux frais de mission de maîtrise d'œuvre, aux frais de maîtrise d'ouvrage (études d'impact, CSPS, sondages et levés topographiques, communication, etc.) et à une partie des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces projets. Une partie des frais de maîtrise d'ouvrage communs aux trois opérations seront inscrits dans l'opération existante n° 1597.

En conséquence, il est demandé d'individualiser 23 000 000 € TTC en dépenses d'investissement sur les années 2009 et suivantes répartis comme suit :

- accès sud, opération n° 2085 : 9 400 000 €,
- accès nord, opération n° 2086 : 4 000 000 €,
- parking des Panettes, opération n° 2087 : 4 700 000 €,
- frais de maîtrise d'ouvrage communs (levés topographiques, études d'impacts, etc.), opération n° 1597 : 4 900 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu la demande formulée en application de l'article 21 du Règlement intérieur du Conseil ;

Vu le résultat du scrutin, comme ci-après annexé ;

DELIBERE

1° - Approuve les opérations d'accessibilité accès sud, accès nord, parking des Panettes à Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale A 11 - garantir le dynamisme de la Communauté urbaine et soutenir le tissu local, pour un montant total de 23 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

	2010	2011	2012	2013	Total (en € TTC)
accès sud (opération n° 2085)	3 600 000	2 400 000	1 700 000	1 700 000	9 400 000
accès nord (opération n° 2086)	1 150 000	1 750 000	550 000	550 000	4 000 000
parking des Panettes (opération n° 2087)	2 020 000	1 660 000	510 000	510 000	4 700 000
frais de maîtrise d'ouvrage communs (opération n° 1597)	1 650 000	1 650 000	800 000	800 000	4 900 000
total	8 420 000	7 460 000	3 560 000	3 560 000	23 000 000

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.